

BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 400
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfvvd.ch

BfB

**Fondation de prévoyance Artes et Comoedia
Carouge**

Exercice 2013

Rapport de l'organe de révision
au conseil de fondation

Comptes annuels

Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation de la
Fondation de prévoyance Artes et Comoedia
Carouge



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation de prévoyance Artes et Comoedia, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2013 arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 20 mai 2014

BfB Fidam révision SA



Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Patrice Lambelet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

Réf. annexe		31.12.2013	31.12.2012
	ACTIF		
VI.3	Placements	66'180'257.76	57'670'459.04
VI.3	Liquidités	908'913.02	581'778.52
VI.3	Banque Pictet - Liquidités	1'930'391.28	834'506.14
VI.3	Marchés monétaires CHF	3'310'967.58	1'595'885.85
VI.3	Marchés monétaires MET	171'890.41	56'971.89
VI.3	Obligations suisses	18'724'131.82	17'859'965.60
VI.3	Obligations étrangères CHF	6'082'566.28	5'575'848.91
VI.3	Obligations étrangères MET	5'763'378.94	5'669'103.64
VI.3	Actions suisses	12'347'744.44	10'695'020.86
VI.3	Actions étrangères	10'395'934.23	8'660'468.33
VI.3	Fonds immobiliers suisses	6'544'339.76	6'140'909.30
	Comptes de régularisation actif	2'137'529.68	2'252'261.48
	Impôt anticipé à récupérer	128'346.88	104'085.58
	Fonds de garantie	12'728.45	12'691.50
VII.1	Cotisations à recevoir des employeurs	1'615'350.13	1'620'593.01
	Compte courant Comoedia	15'215.20	172'350.40
VII.2	Actifs transitoires	28'885.20	24'342.95
VI.3	Intérêts courus	337'003.82	318'198.04
	TOTAL DE L'ACTIF	68'317'787.44	59'922'720.52
	PASSIF		
	Engagements	135'857.18	101'129.86
VII.3	Prestations en suspens	122'763.30	71'841.00
VII.1	Cotisations reçues d'avance des employeurs	13'093.88	29'288.86
	Comptes de régularisation passif	270'718.65	387'576.40
VII.4	Passifs transitoires	270'718.65	387'576.40
	Réserve de contributions de l'employeur	0.00	0.00
	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	58'911'270.66	53'200'314.40
V.4	Capitaux de prévoyance des actifs	50'744'077.86	46'782'811.35
V.4	Capitaux de prévoyance des invalides	402'256.25	133'733.75
V.4	Provisions mathématiques des rentiers	5'094'022.20	4'194'768.20
V.4	Provisions mathématiques non garanties des rentiers	222'527.80	140'524.10
V.5	Provision de longévité	195'072.25	139'107.15
V.5	Provision de longévité non garantie	8'862.70	4'918.25
V.5	Provision de fluctuation des risques	270'000.00	870'000.00
V.5	Provision pour cas en suspens	1'860'000.00	820'000.00
V.5	Fonds de secours	114'451.60	114'451.60
VI.2	Réserve de fluctuation de valeurs	8'999'940.95	6'233'699.86
	Capital et fonds libres	0.00	0.00
	Capital	0.00	0.00
	Fonds libres	0.00	0.00
	Excédent de produits / charges de l'exercice	0.00	0.00
	TOTAL DU PASSIF	68'317'787.44	59'922'720.52

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Réf. annexe		2013	2012
	Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	7'918'950.05	7'321'185.24
	Cotisations, apports ordinaires et autres	6'327'127.40	6'000'465.95
III.2	Cotisations réglementaires des salariés	2'862'631.85	2'724'154.35
III.2	Cotisations réglementaires des employeurs	3'271'579.05	3'113'320.15
	Cotisations des salariés pour exercices antérieurs	5'737.30	39'819.05
	Cotisations des employeurs pour exercices antérieurs	6'556.85	45'507.40
V.4	Primes uniques et rachats	146'000.00	46'500.00
	Subsides du fonds de garantie	34'622.35	31'165.00
V.4	Prestations d'entrée	1'591'822.65	1'320'719.29
V.4	Apports de libre passage	1'512'070.15	1'288'145.39
V.4	Apports en cas de divorce	79'752.50	32'573.90
	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-2'801'579.00	-2'124'353.39
	Prestations réglementaires	-1'349'089.55	-1'191'862.15
II.2	Rentes de vieillesse	-221'179.00	-164'669.05
II.2	Rentes de vieillesse non garanties	-13'758.00	-10'292.00
II.2	Rentes de vieillesse réassurées	-373'796.80	-379'879.05
II.2	Rentes d'enfants de retraités	-2'787.50	0.00
II.2	Rentes d'enfants de retraités non garanties	-150.00	0.00
II.2	Rentes d'invalidité	-23'844.60	-24'777.60
II.2	Rentes d'invalidité réassurées	-98'100.25	-100'987.40
II.2	Rentes d'enfants d'invalides	-3'707.40	-4'149.40
II.2	Rentes de conjoints survivants	-25'339.20	-19'111.10
II.2	Rentes de conjoints survivants réassurées	-45'860.60	-45'860.60
II.2	Rentes d'orphelins	-22'274.40	-20'741.10
II.2	Rentes d'orphelins réassurées	-5'699.20	-5'699.20
V.4	Capitaux vieillesse	-499'735.45	-294'144.30
V.4	Capitaux décès	-1'969.10	-42'473.35
V.4	Capitaux décès complémentaires	-10'888.05	-79'078.00
V.4	Prestations de sortie	-1'452'489.45	-932'491.24
V.4	Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'319'719.75	-789'369.65
V.4	Versements anticipés pour le logement	-53'017.20	-143'121.59
V.4	Versements en cas de divorce	-79'752.50	0.00
	Dissolution des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	4'508'844.20	3'301'550.35
V.4	Dissolution des capitaux de prévoyance des actifs	3'394'145.80	2'665'794.40
V.4	Dissolution des capitaux de prévoyance des invalides	0.00	97'881.25
V.4	Dissolution des provisions mathématiques des rentiers	500'790.40	326'684.35
V.4	Dissolution des provisions mathématiques non garanties des rentiers	13'908.00	10'292.00
V.5	Dissolution des provisions techniques	600'000.00	200'898.35
	Attribution aux capitaux de prévoyance et des provisions techniques	-10'219'800.46	-10'156'404.89
V.4	Attribution aux capitaux de prévoyance des actifs	-6'003'577.51	-5'465'093.09
V.4	Attribution aux capitaux de prévoyance des invalides	-262'617.20	-68'557.15
V.4	Attribution aux provisions mathématiques des rentiers	-1'243'917.55	-2'090'689.60
V.4	Attribution aux provisions mathématiques non garanties des rentiers	-90'346.95	-77'645.75
V.5	Attribution aux provisions techniques	-1'099'909.55	-955'369.75
V.4	Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des actifs	-1'351'834.80	-1'344'433.70
V.4	Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des invalides	-5'905.30	-3'268.55
V.4	Attribution d'intérêts aux provisions mathématiques des rentiers	-156'126.85	-147'287.70
V.4	Attribution d'intérêts aux provisions mathématiques non garanties des rentiers	-5'564.75	-4'059.60
	Produits de prestations d'assurance	523'456.85	719'182.70
	Prestations d'assurance	523'456.85	719'182.70
	Charges d'assurance	-176'002.90	-178'780.50
	Primes de risque	-121'493.00	-134'550.00
	Primes pour frais de gestion	-32'616.00	-25'757.00
	Cotisations au fonds de garantie	-21'893.90	-18'473.50
	Résultat net de l'activité d'assurance	-246'131.26	-1'117'620.49

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Réf. annexe		2013	2012
VI.4	Résultat net des placements	3'515'883.70	3'414'278.38
VI.4	Résultat sur liquidités	-769.75	-8'631.19
VI.4	Résultat sur opérations à terme	0.00	-3'230.00
VI.4	Résultat sur marchés monétaires CHF	249.74	3'731.15
VI.4	Résultat sur marchés monétaires MET	-572.59	-228.64
VI.4	Résultat sur obligations suisses	-43'803.76	781'359.44
VI.4	Résultat sur obligations étrangères CHF	154'760.85	338'474.89
VI.4	Résultat sur obligations étrangères MET	-261'996.05	228'459.85
VI.4	Résultat sur actions suisses	2'632'696.24	1'226'143.38
VI.4	Résultat sur actions étrangères	1'365'450.71	757'423.90
VI.4	Résultat sur fonds immobiliers suisses	36'005.27	377'193.53
VI.4	Autres revenus	4'034.86	0.00
VI.5	Frais sur CCP	-161.00	-133.15
VI.5	Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pictet	-186'058.71	-134'059.18
VI.5	Honoraires et frais de gestion de la fortune - PensoFinance	-174'318.71	-141'396.49
VI.5	Frais d'établissement de la comptabilité titres	-6'291.60	-10'064.80
VI.5	Frais d'établissement du rapport de transparence des frais	-3'240.00	0.00
	Intérêts débiteurs	0.00	-197.16
	Intérêts moratoires sur prestations	-101.80	-567.15
	Diss. / Const. de provisions non techniques	20'000.00	40'000.00
VII.1	Dissolution / Constitution de l'ajustement des comptes courants employeurs	20'000.00	40'000.00
	Autres produits	107'636.33	196'935.36
	Attribution Swissperform	104'057.20	97'299.71
	Frais de dossier EPL	800.00	2'400.00
	Frais de déclarations de salaires rétroactives	2'476.65	0.00
	Commissions de perception de l'impôt à la source	300.00	0.00
VII.5	Produits extraordinaires	0.45	3'061.95
VII.6	Produits d'exercices antérieurs	2.03	94'173.70
	Autres charges	-45.76	-29'034.74
VII.7	Charges extraordinaires	-45.76	-200.45
VII.8	Charges d'exercices antérieurs	0.00	-28'834.29
	Frais d'administration	-631'101.92	-685'053.40
VII.9	Honoraires et frais de l'administration générale	-568'546.02	-608'708.70
VII.10	Frais de séances CF et Bureau	-33'995.10	-32'429.90
VII.11	Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP	-15'660.00	-29'916.00
VII.12	Emoluments des autorités de surveillance	-10'080.80	-12'528.80
VII.13	Participations diverses	-2'820.00	-1'470.00
	Excédent de produits / charges avant const. / diss. de la réserve de fluctuation de valeurs	2'766'241.09	1'819'505.11
	Diss. / Const. de la réserve de fluctuation de valeurs	-2'766'241.09	-1'819'505.11
	Excédent de produits / charges	0.00	0.00

I. Bases et organisation

I.1. Forme juridique et but

En date du 16 janvier 1976, les fondateurs : la RTSR, les directeurs de théâtre de Genève (pour les employeurs), le Syndicat suisse romand du spectacle et le SSP (pour les travailleurs), ont constitué une Fondation au sens des articles 80 ss du CC.

Dans le cadre des statuts, la Fondation a pour but principal la prévoyance professionnelle couvrant les éventualités vieillesse, survivants et invalidité au sens de l'Article 111 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, en faveur des professions de la culture, des arts, du spectacle et de l'audiovisuel.

Pour réaliser son but, la Fondation peut se réassurer.

La Fondation peut aussi créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé.

La Fondation ne peut ni allouer une prestation, ni accorder un prêt à un employeur affilié.

I.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est dûment enregistrée :

- auprès de l'Autorité cantonale de Surveillance des Fondations et des Institutions de Prévoyance de Genève (ASFIP) sous le numéro de dossier GE-1514 et
- auprès du Fonds de garantie LPP sous le numéro d'enregistrement GE 334.

I.3. Indication des actes et des règlements

Statuts

Les statuts de la Fondation adoptés le 29 décembre 1975 ont été modifiés pour la dernière fois le 10 mars 2010. Ces statuts ont été approuvés par l'autorité de surveillance le 31 mars 2010.

Règlement interne

En vertu de l'article 5 de ces statuts, le Conseil de fondation a édicté un règlement interne entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Une mise à jour de ce règlement est prévue courant 2014, en particulier pour que le mode de déclaration des salaires et la facturation des frais soient adaptés aux pratiques actuelles.

Règlement de prévoyance des employés

Le règlement de prévoyance des employés entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010 a été adapté suite aux remarques formulées par le nouvel expert de la Fondation. Celui-ci a été approuvé par le Conseil de fondation le 14 décembre 2011 et transmis à l'autorité de surveillance le 15 décembre 2011. L'attestation de l'expert agréé a été envoyée à l'autorité de surveillance en date du 16 décembre 2011. En date du 22 novembre 2012, l'autorité de surveillance a formulé une remarque au sujet de l'article 48 du règlement de prévoyance des employés entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Ce dernier a donc été modifié en conséquence et a été approuvé par l'autorité de surveillance le 6 mars 2013 et par le Conseil de fondation le 11 mars 2013.

Règlement de prévoyance des indépendants

Le règlement de prévoyance des indépendants entré en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2010 a été approuvé par l'autorité de surveillance le 28 février 2011. A ce jour, la Fondation ne compte aucun indépendant affilié.

Avenants aux règlements de prévoyance des employés et des indépendants

L'avenant n° 1 régissant l'attribution aux retraités d'un montant additionnel non garanti a été approuvé par le Conseil de fondation et est entré en vigueur le 6 décembre 2010.

L'avenant n° 2 relatif aux taux de conversion a été approuvé par le Conseil de fondation le 26 septembre 2011 et par l'autorité de surveillance le 22 novembre 2012. Il est entré en vigueur avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2010.

Règlement de liquidation partielle

Le règlement de liquidation partielle avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 a été mis à jour le 16 mars 2011 selon les remarques de l'autorité de surveillance du 3 février 2011. Il a été approuvé par l'autorité de surveillance le 22 juillet 2011.

Règlement des passifs de nature actuarielle

Le règlement des passifs de nature actuarielle entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009 a été transmis à l'autorité de surveillance le 6 octobre 2011. En date du 16 novembre 2012, l'autorité de surveillance a formulé une remarque au sujet de l'article 4 du règlement des passifs de nature actuarielle et a demandé d'introduire un nouvel article relatif au fonds de secours suite à la demande du nouvel expert de la Fondation d'assimiler ce Fonds à une provision technique. Le règlement des passifs de nature actuarielle a donc été adapté en conséquence. Il a été approuvé par le Conseil de fondation le 11 mars 2013 et par l'autorité de surveillance le 9 octobre 2013.

Règlement de placement

Sur demande de l'autorité de surveillance et suite à l'entrée en vigueur aux 1^{er} août 2011 et 1^{er} janvier 2012 des nouvelles dispositions légales relatives à l'intégrité et loyauté des responsables, le règlement de placement a été adapté avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Il a été approuvé par le Conseil de fondation le 7 mars 2014 et par l'autorité de surveillance le 11 mars 2014.

Ce règlement fera l'objet d'une adaptation courant 2014 afin de spécifier l'exercice des droits d'actionnaires conformément à la nouvelle ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse.

Règlement du fonds de secours

La Fondation a la possibilité de créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé, ce qu'elle a fait en constituant en 1995 un « Fonds de secours ». Le règlement régissant les modalités d'application du Fonds de secours du 6 mars 2007 a été annulé et remplacé par le règlement régissant les modalités d'application du Fonds de secours du 11 mars 2013 suite à la demande du nouvel expert de la Fondation d'assimiler ce Fonds à une provision technique.

I.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil de fondation est composé de 6 membres et se présente comme suit :

Représentants des bénéficiaires

– Madame Anne Papilloud,	Syndicat Suisse Romand du Spectacle,	co-Présidente
– Madame Margarita Sanchez,	comédienne,	membre
– Monsieur Samy Benjamin,	comédien,	membre

Représentants des employeurs

– Monsieur Eric Lavanchy,	Union des Théâtres Romands,	co-Président
– Madame Emmanuelle Vouillamoz,	Union des Théâtres Romands,	membre
– Monsieur Yves Duchemin,	RTS,	membre

Dès le 1^{er} juillet 2013, Madame Emmanuelle Vouillamoz a remplacé Monsieur Dominique Catton au sein du Conseil de fondation en tant que représentant des employeurs.

Le Directeur de la Fondation, qui participe aux séances du Conseil de fondation est Monsieur André Gilliéron, associé chez GiTeC Prévoyance SA.

Tous les membres du Conseil, ainsi que le Directeur, peuvent signer collectivement à deux avec un(e) co-Président(e).

Ont en outre le droit de signature collectif à deux avec un(e) co-Président(e) :

- Madame Claude Pidoux, GiTeC Prévoyance SA responsable gestion
- Monsieur Michael Amiguet, GiTeC Prévoyance SA gestionnaire

I.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Gestion administrative et comptable

La gestion administrative et comptable a été confiée à GiTeC Prévoyance SA à Lausanne depuis le 1^{er} janvier 2011.

Placement de la fortune

L'intégralité des fonds est déposée auprès de la Banque Pictet & Cie SA à Genève. La somme totale a été répartie au 1^{er} janvier 2009 en deux portefeuilles de montants équivalents et confiés en gestion respectivement à Pictet Asset Management SA à Genève et à Pensofinance SA à Lausanne.

Organe de révision

BfB Fidam révision SA à Renens.

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Actuaires & Associés SA au Petit-Lancy.

Autorité de surveillance

La Fondation est soumise au contrôle de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de Genève ASFIP, anciennement Service de Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

Toutefois, en date du 22 août 2013, la Fondation a requis auprès de l'ASFIP le transfert de Siège de la Fondation dans le canton de Vaud et, plus précisément, à l'adresse du gestionnaire administratif et comptable, GiTeC Prévoyance SA. En effet, ce transfert est motivé par l'entière satisfaction du Conseil de fondation concernant le mandat de gestion administrative et technique et par sa décision de renouvellement du mandat de gestionnaire.

En date du 13 mars 2014, l'ASFIP a informé l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) de la volonté du Conseil de fondation. Au 20 mai 2014, la Fondation reste dans l'attente de l'accord de l'As-So de prendre en charge sa surveillance.

I.6. Employeurs affiliés

Est affilié à la Fondation toute personne (employeur et / ou indépendant) ayant signé une convention d'affiliation.

Employeurs affiliés

	2013	2012	2011
Employeurs affiliés	420	392	328
<i>dont employeurs cotisants</i>	<i>315</i>	<i>302</i>	<i>257</i>

II. Membres actifs et rentiers

II.1. Assurés actifs

Effectifs des assurés actifs

	31.12.2013	31.12.2012
Assurés actifs	2'340	2'122
Dormants	1'209	917
Assurés actifs & dormants	3'549	3'039

Mouvement des assurés actifs

	2013	2012
Assurés au 01.01.	3'039	2'485
Entrées	598	626
Sorties	-67	-45
Incapacité de gain	-4	-1
Retraites	-16	-22
Invalide	0	-1
Décès	-1	-3
Assurés au 31.12.	3'549	3'039

En outre, deux sorties partielles ont eu lieu en 2013 (une en 2012). Il s'agit d'assurés ayant demandé le transfert de leur prestation de libre passage et ayant eu des salaires déclarés après leur demande de transfert.

II.2. Bénéficiaires de rentes

Bénéficiaires de rentes auprès de la Bâloise et de la Fondation

	31.12.2013		31.12.2012	
	Bâloise	Fondation	Bâloise	Fondation
Retraités	24	20	23	14
Enfants de retraités	0	2	0	0
Invalides	6	2	7	2
Enfants d'invalides	0	2	0	2
Conjoints survivants	4	3	4	3
Orphelins	2	5	2	5
Sous-total	36	34	36	26
Bénéficiaires de rentes	70		62	

La Fondation a enregistré 1 décès de retraité et 9 nouveaux bénéficiaires de rentes en 2013, dont 7 retraités et 2 enfants de retraités. A la Bâloise, un invalide est devenu retraité en 2013.

Rentes annuelles versées par la Bâloise et la Fondation

	2013			2012		
	Bâloise	Fondation	Total	Bâloise	Fondation	Total
Rentes de retraites	373'796.80	221'179.00	594'975.80	379'879.05	164'669.05	544'548.10
Rentes de retraites non garanties	0.00	13'758.00	13'758.00	0.00	10'292.00	10'292.00
Rentes d'enfants de retraités	0.00	2'787.50	2'787.50	0.00	0.00	0.00
Rentes d'enf. de ret. non gar.	0.00	150.00	150.00	0.00	0.00	0.00
Rentes d'invalidité	98'100.25	23'844.60	121'944.85	100'987.40	24'777.60	125'765.00
Rentes d'enfants d'invalides	0.00	3'707.40	3'707.40	0.00	4'149.40	4'149.40
Rentes de conjoints survivants	45'860.60	25'339.20	71'199.80	45'860.60	19'111.10	64'971.70
Rentes d'orphelins	5'699.20	22'274.40	27'973.60	5'699.20	20'741.10	26'440.30
Rentes versées	523'456.85	313'040.10	836'496.95	532'426.25	243'740.25	776'166.50

III. Nature de l'application du but

III.1. Explication des plans de prévoyance

La Fondation de prévoyance est organisée en primauté de cotisations (épargne plus risque).

III.2. Financement, méthodes de financement

Les taux de cotisation et de bonification épargne en pour-cent du salaire assuré (SA) sont de :

Age	Taux de cotisations		Bonification épargne
	Assuré(e)	Employeur	
18 - 34 ans	7.0%	8.0%	9.0%
35 - 44 ans	7.0%	8.0%	10.0%
45 - 54 ans	7.0%	8.0%	11.0%
dès 55 ans	7.0%	8.0%	13.0%

Le montant total des cotisations en 2013 s'élève à 6'134'210.90 soit 15% des salaires assurés (SA) de 40'894'657.03 annoncés sur 2013. Ce montant se répartit de la manière suivante :

	2013	en % de SA
Cotisations affectées à l'épargne	4'257'179.30	10.41%
Cotisations nécessaires à la couverture des frais	653'041.58	1.60%
Primes d'assurance	154'109.00	0.38%
Solde de cotisations	1'069'881.02	2.62%

Le montant de 1'069'881.02 représente la part des cotisations destinées au financement des risques invalidité et décès. Durant l'exercice 2013, ce montant a été utilisé afin de constituer la provision pour sinistres en suspens relative aux cas d'incapacité de gain annoncés pendant l'exercice.

III.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Le cas de décès survenu en 2012 a fait l'objet d'une annonce au réassureur, le coût de ce sinistre dépassant l'excédent de somme fixé dans le contrat conclu avec PKRück à 200'000 par cas de décès. A cet effet, un montant de 186'756.45 nous a été restitué par PKRück en 2012.

En 2013, aucun cas de décès ou d'invalidité n'a nécessité l'intervention du réassureur.

IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

IV.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément à la recommandation Swiss GAAP RPC 26 du 1^{er} janvier 2014.

IV.2. Principes comptables et d'évaluation

Actifs

L'évaluation des actifs se fait aux valeurs actuelles (valeurs de marché) à la date du bilan, sans intégration d'effets de lissage.

Placements

L'évaluation des titres repose sur leur valeur de marché à la date du bilan.

Monnaies étrangères

Seuls certains placements sont en monnaie étrangères, les autres actifs ainsi que les passifs sont uniquement en francs suisses.

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les actifs en monnaies étrangères figurent au bilan au cours de fin d'année (cours de la banque) :

	2013	2012
- EUR	1.22548	1.20680
- USD	0.88935	0.91535

Passifs

L'évaluation des passifs se fait à la date du bilan.

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont constitués conformément au règlement des passifs de nature actuarielle.

Engagements

Il s'agit des capitaux épargne des assurés actifs et invalides ainsi que des provisions mathématiques pour les rentes qui ne sont pas réassurées calculées avec les bases techniques LPP 2005 au taux d'intérêt technique de 3,5%.

Provisions techniques

- Une provision de longévité est constituée à raison de 0.5% par année depuis l'établissement des bases techniques utilisées (LPP 2005), soit 4.0% pour 2013. Ce taux est appliqué sur les provisions mathématiques des rentiers dont les rentes ne sont pas réassurées et qui ne sont pas calculées en tant que rentes certaines.
- Une provision de longévité pour rentes non garanties est calculée de manière analogue à la provision de longévité sur les provisions pour rentes non garanties.

- L'objectif de la provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité est de couvrir, compte tenu des cotisations de risques encaissées, de l'éventuelle prime de risques due et de l'éventuelle couverture d'assurance, le montant total des sinistres restant à charge de la Fondation durant trois ans.
- La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.
- Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le fonds de secours est alimenté d'intérêts, au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP, dans la mesure seulement où son montant total, y compris les intérêts, n'excède pas 110'000. Selon les dispositions réglementaires, le Conseil de fondation doit veiller à ce que le fonds de secours se monte approximativement à 100'000.

Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est défini dans le règlement de placement. Il est fixé à 15.2% des placements.

IV.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables et d'évaluation des comptes n'ont pas fait l'objet de changements pour l'exercice 2013.

Conformément à la nouvelle recommandation Swiss GAAP RPC 26 au 1^{er} janvier 2014, la présentation des charges d'assurance et des frais d'administration dans le compte d'exploitation a été adaptée.

De même et conformément à la directive 02/2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP, les frais sur les placements collectifs déterminés sur la base de l'indicateur des frais TER (Total Expense Ratio) ont été inclus dans les frais de gestion de la fortune et le résultat de chacune des catégories de placements indiquées a été augmenté en conséquence. La structure du résultat net des placements dans le compte d'exploitation a été réorganisée afin de renoncer à davantage de détails dans l'intérêt d'une comparabilité accrue et en préférant mentionner les indications détaillées dans l'annexe.

Les chiffres de l'exercice 2012 ont été retraités pour adopter la même présentation.

V. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

V.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques décès et invalidité sont réassurés depuis le 1^{er} janvier 2010 par un contrat de type « Stop-Loss Plus » conclu avec PKRück. Il a été renouvelé pour une durée de 3 ans au 1^{er} janvier 2013.

Ce contrat prévoit une couverture Stop-Loss dont le plein de conservation est fixé à 2.233% (2.7% pour l'ancien contrat) de la dernière masse salariale assurée valable ainsi qu'une couverture Excess-of-Loss avec des rétentions de 500'000, respectivement 200'000, pour les cas d'invalidité et de décès.

La Fondation effectue le paiement des rentes nées après le 1^{er} janvier 2009, les rentes nées antérieurement restant garanties et versées par la Bâloise Assurances.

Les assurés n'ayant plus de salaire assuré sont considérés comme « dormants » et ne sont plus couverts contre les risques décès et invalidité (à l'exception de la restitution de l'épargne). Leurs capitaux épargne sont compris dans les capitaux épargne des assurés actifs.

V.2. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Pour l'exercice 2013, les comptes épargne des assurés actifs et des dormants ont été rémunérés au taux de 3.00% (3.25% pour l'exercice 2012).

Les provisions mathématiques au 31 décembre 2012 et 2013 sont calculées avec les bases techniques LPP 2005 à 3.50%.

V.3. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et passifs de contrats d'assurances qui n'ont pas été intégrés dans le bilan sont les suivants :

	31.12.2013	31.12.2012
Bâloise , provisions mathématiques des rentes en cours	5'678'948.20	5'791'180.00
Actifs et passifs de contrats d'assurances au 31.12.	5'678'948.20	5'791'180.00

V.4. Evolution des engagements

Capitaux épargne des actifs de la Fondation

	2013	2012
Capitaux épargne des actifs au 01.01.	46'782'811.35	42'639'078.96
Attribution due aux mutations rétroactives	8'575.45	61'417.00
Attribution bonifications épargne	4'257'179.30	4'036'456.80
Attribution prestations de libre passage reçues	1'512'070.15	1'288'145.39
Attribution prestations de divorce reçues	79'752.50	32'573.90
Attribution rachats reçus	146'000.00	46'500.00
Intérêts 3.00% / 3.25%	1'351'834.80	1'344'433.70
Dissolution retraits anticipés EPL	-53'017.20	-143'121.59
Dissolution prestations de divorce payées	-79'752.50	0.00
Dissolution capitaux décès	-1'969.10	-55'328.10
Dissolution capitaux vieillesse	-1'724'072.60	-1'641'068.80
Dissolution épargne des invalides	-216'271.75	-37'524.10
Dissolution prestations de libre passage payées	-1'319'062.65	-788'751.80
Dissolution corrections d'arrondis	0.11	-0.01
Capitaux épargne des actifs au 31.12.	50'744'077.86	46'782'811.35

Capitaux épargne des invalides de la Fondation

	2013	2012
Capitaux épargne des invalides au 01.01.	133'733.75	159'789.30
Attribution épargne des invalides	216'271.75	37'524.10
Attribution bonifications épargne invalides	46'345.45	31'033.05
Intérêts 3.00% / 3.25%	5'905.30	3'268.55
Dissolution capitaux décès	0.00	-97'881.25
Capitaux épargne des invalides au 31.12.	402'256.25	133'733.75

Avoirs de vieillesse minimum selon la LPP au sein de la Fondation

	31.12.2013	31.12.2012
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Actifs	20'951'777.91	18'669'982.95
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Invalides	221'678.55	80'290.00
Avoirs de vieillesse minimum LPP	21'173'456.46	18'750'272.95

Les avoirs de vieillesse minimum selon la LPP contiennent aussi ceux des assurés dormants.

Provisions mathématiques des retraités de la Fondation

	2013	2012
Prov. math. des retraités au 01.01.	2'784'058.55	1'566'800.90
Attribution capitaux vieillesse	1'224'353.20	1'346'912.40
Rentes de vieillesse versées	-221'179.00	-164'669.05
Intérêts 3.5% sur prov. math. des retraités	108'035.10	97'453.15
Ajustement des prov. math. des retraités	-188'029.90	-62'438.85
Prov. math. des retraités au 31.12.	3'707'237.95	2'784'058.55

La Fondation a réalisé un gain d'environ 170'000 suite au décès d'un retraité courant 2013.

	2013	2012
Prov. math. non garanties des retraités au 01.01.	140'524.10	69'110.75
Rentes de vieillesse non garanties versées	-13'758.00	-10'292.00
Intérêts 3.5% sur prov. math. non garanties des retraités	5'546.95	4'059.60
Ajustement des prov. math. non garanties des retraités	89'253.75	77'645.75
Prov. math. non garanties des retraités au 31.12.	221'566.80	140'524.10

L'augmentation des provisions mathématiques non garanties des retraités est due la hausse du nombre de retraités tant en 2012 qu'en 2013.

	2013	2012
Prov. math. des enfants de retraités au 01.01.	0.00	0.00
Rentes d'enfants de retraités versées	-2'787.50	0.00
Intérêts 3.5% sur prov. math. des enfants de retraités	291.00	0.00
Ajustement des prov. math. des enfants de retraités	18'202.30	0.00
Prov. math. des enfants de retraités au 31.12.	15'705.80	0.00

	2013	2012
Prov. math. non garanties des enfants de retraités au 01.01.	0.00	0.00
Rentes d'enfants de retraités non garanties versées	-150.00	0.00
Intérêts 3.5% sur prov. math. non gar. des enfants de retraités	17.80	0.00
Ajustement des prov. math. non gar. des enfants de retraités	1'093.20	0.00
Prov. math. non garanties des enfants de retraités au 31.12.	961.00	0.00

La Fondation a enregistré deux bénéficiaires de rentes d'enfants de retraités en 2013 impliquant la constitution des provisions mathématiques y relatives.

	2013	2012
Prov. math. des invalides au 01.01.	356'660.90	297'132.60
Rentes d'invalidité versées	-23'844.60	-24'777.60
Intérêts 3.5% sur prov. math. des invalides	12'065.85	12'474.85
Ajustement des prov. math. des invalides	611.80	71'831.05
Prov. math. des invalides au 31.12.	345'493.95	356'660.90

	2013	2012
Prov. math. des enfants d'invalides au 01.01.	46'715.45	27'846.65
Rentes d'enfants d'invalides versées	-3'707.40	-4'149.40
Intérêts 3.5% sur prov. math. des enfants d'invalides	1'570.15	1'163.80
Ajustement des prov. math. des enfants d'invalides	-5.45	21'854.40
Prov. math. des enfants d'invalides au 31.12.	44'572.75	46'715.45

	2013	2012
Prov. math. libérations des primes au 01.01.	197'139.30	121'564.35
Libérations des primes versées	-12'150.00	-30'797.25
Intérêts 3.5% sur prov. math. libérations des primes	6'641.20	6'898.05
Ajustement des prov. math. de libérations des primes	-1'439.10	99'474.15
Prov. math. libérations des primes au 31.12.	190'191.40	197'139.30

L'effectif des invalides n'a pas évolué en 2013, contrairement à 2012 où un nouvel invalide avec enfant avait engendré une augmentation des provisions mathématiques respectives.

	2013	2012
Prov. math. des conjoints survivants au 01.01.	636'631.70	233'914.00
Attribution capitaux décès	0.00	110'736.00
Rentes de conjoints survivants versées	-25'339.20	-19'111.10
Intérêts 3.5% sur prov. math. des conjoints survivants	21'838.65	23'583.40
Ajustement des prov. math. des conjoints survivants	750.25	287'509.40
Prov. math. des conjoints survivants au 31.12.	633'881.40	636'631.70

	2013	2012
Prov. math. des orphelins au 01.01.	173'562.30	36'216.75
Rentes d'orphelins versées	-22'274.40	-20'741.10
Intérêts 3.5% sur prov. math. des orphelins	5'684.90	5'714.45
Ajustement des prov. math. des orphelins	-33.85	152'372.20
Prov. math. des orphelins au 31.12.	156'938.95	173'562.30

L'effectif des survivants n'a pas changé en 2013. En 2012, deux nouveaux conjoints survivants, dont un avec trois enfants, avaient conduit à une hausse des provisions mathématiques y relatives.

V.5. Evolution des provisions techniques

Provision de longévité

Une provision de longévité est constituée à raison de 0.5% par année depuis l'établissement des bases techniques utilisées (LPP 2005), soit 4.0% pour 2013. Ce taux est appliqué sur les provisions mathématiques des rentiers dont les rentes ne sont pas réassurées et qui ne sont pas calculées en tant que rentes certaines.

	2013	2012
Provision de longévité au 01.01.	139'107.15	66'582.30
Dissolution / Constitution de la provision de longévité	55'965.10	72'524.85
Provision de longévité au 31.12.	195'072.25	139'107.15

Provision de longévité pour rentes non garanties

Une provision de longévité pour rentes non garanties est calculée de manière analogue à la provision de longévité sur les provisions pour rentes non garanties.

	2013	2012
Provision de longévité non garantie au 01.01.	4'918.25	2'073.35
Dissolution / Constitution de la provision de longévité non garantie	3'944.45	2'844.90
Provision de longévité non garantie au 31.12.	8'862.70	4'918.25

Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

L'objectif de la provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité est de couvrir, compte tenu des cotisations de risques encaissées, de l'éventuelle prime de risques due et de l'éventuelle couverture d'assurance, le montant total des sinistres restant à charge de la Fondation durant trois ans.

	2013	2012
Provision de fluctuation des risques au 01.01.	870'000.00	810'000.00
Dissolution / Constitution de la provision de fluctuation des risques	-600'000.00	60'000.00
Provision de fluctuation des risques au 31.12.	270'000.00	870'000.00

La baisse de la provision de fluctuation des risques est due à la diminution du taux de prime d'assurance ainsi qu'à la baisse du taux de rétention Stop-Loss, ce qui diminue le montant maximal des sinistres restant à charge de la Fondation.

Provision pour cas en suspens

La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.

	2013	2012
Provision pour cas en suspens au 01.01.	820'000.00	200'898.35
Dissolution / Constitution de la provision pour cas en suspens	1'040'000.00	619'101.65
Provision pour cas en suspens au 31.12.	1'860'000.00	820'000.00

Fonds de secours

Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le fonds de secours est alimenté d'intérêts, au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP, dans la mesure seulement où son montant total, y compris les intérêts, n'excède pas 110'000. Selon les dispositions réglementaires, le Conseil de fondation doit veiller à ce que le fonds de secours se monte approximativement à 100'000.

	2013	2012
Fonds de secours au 01.01.	114'451.60	114'451.60
Attribution au fonds de secours	0.00	0.00
Prestations versées par le fonds de secours	0.00	0.00
Intérêts 0.0% / 0.0%	0.00	0.00
Fonds de secours au 31.12.	114'451.60	114'451.60

V.6. Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2013	31.12.2012
Total du bilan	68'317'787.44	59'922'720.52
Dettes et comptes de régularisation passif	-406'575.83	-488'706.26
Fortune de prévoyance	67'911'211.61	59'434'014.26
Capital de prévoyance et provisions techniques	58'911'270.66	53'200'314.40
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	115.28%	111.72%

V.7. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La Fondation est devenue semi-autonome dès le 1^{er} janvier 2009. La dernière expertise technique a été établie sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2012. Les conclusions de l'expert sont en partie reprises ci-après :

« Le financement actuel de la Fondation est adapté aux prestations offertes, compte tenu de la structure de l'effectif cotisant et des modalités de réassurance mises en place. Un éventuel changement structurel de la Fondation pourrait naturellement nécessiter un ajustement du financement.

Le risque de longévité est à la charge de la Fondation. Les réserves mathématiques, sont actuellement déterminées à l'aide des bases techniques LPP 2005. Une provision technique est constituée dans le but de préfinancer le coût de l'allongement de l'espérance de vie. Son niveau est adéquat. Nous recommandons toutefois au Conseil de fondation d'envisager rapidement l'application de bases techniques plus récentes.

Dans le cadre de ses réflexions sur les bases techniques, le Conseil de fondation pourrait envisager d'introduire un taux de conversion individuel qui présenterait l'avantage d'être plus adapté à la taille restreinte de l'effectif des pensionnés.

Le taux d'intérêt technique retenu de 3.5% est actuellement approprié. Il pourrait devoir être réduit dans les années à venir, en fonction des perspectives de rendement que traduisent indirectement les normes édictées par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. Le Conseil de fondation devra suivre avec attention l'évolution de ce paramètre de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions.

Le Conseil de fondation devrait envisager de valider si l'objectif de réserve de fluctuation de valeur, fixé actuellement à 14% des engagements, reste adéquat.

Au 31.12.2012/01.01.2013 la Fondation présentait un degré de couverture au sens de l'article 44 OPP 2 de 111.72%. A cette date, la Fondation était donc en mesure de faire face à ses engagements de prévoyance envers ses assurés actifs et bénéficiaires de prestations, bien que présentant une capacité de risque limitée compte tenu du fait que la réserve de fluctuation de valeur n'atteint pas son objectif.

Nous recommandons au Conseil de fondation de suivre l'évolution de la situation avec attention et de garder une politique de rémunération des avoirs prudente jusqu'à ce que la réserve de fluctuation de valeur soit pleinement constituée. »

VI. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1. Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Les fonds sont déposés auprès de la Banque Pictet & Cie SA à Genève, banque / négociant en valeurs mobilières, depuis le 1^{er} janvier 2009. Un mandat de gestion a été confié à Pictet Asset Management SA à Genève, négociant en valeurs mobilières, pour 50% des fonds et à Pensofinance SA à Lausanne, gestionnaires autorisés de placements collectifs, pour les autres 50%.

Les principes en matière d'administration de fortune, les compétences du Conseil de fondation, les placements autorisés et le système de contrôle ainsi que les mesures organisationnelles prises pour l'application des articles 48f à 48l OPP2 dans le cadre de la loyauté dans la gestion de fortune sont consignés dans le règlement établi à cet effet (voir point I.3 ci-avant).

Un rapport sur la transparence des frais a été établi au 31 décembre 2013 par la Banque Pictet & Cie SA pour tous les placements.

VI.2. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est défini dans le règlement de placement.

Sur recommandation de l'expert, l'objectif a été revu courant 2013 dans le cadre de l'adaptation du règlement de placement. Il est désormais fixé à 15.2% des placements, correspondant à 17.1% des engagements et provisions techniques au 31 décembre 2013, contre 14% au 31 décembre 2012.

La réserve de fluctuation de valeurs ainsi que son objectif ont évolué comme suit :

	2013	2012
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	6'233'699.86	4'414'194.75
Dissolution / Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	2'766'241.09	1'819'505.11
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	8'999'940.95	6'233'699.86
Réserve de fluctuation de valeurs à constituer	1'059'458.23	1'214'344.16
Réserve de fluctuation de valeurs cible au 31.12.	10'059'399.18	7'448'044.02

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée à 89.5% de son objectif au 31 décembre 2013, contre 83.7% au 31 décembre 2012.

VI.3. Présentation des placements par catégorie

La comptabilisation des placements a été effectuée sur la base des états financiers définitifs remis par l'unique dépositaire, la Banque Pictet & Cie SA.

	31.12.2013	Répartition effective en %	Allocation stratégique en %	Marges tactiques	Limites OPP2
Liquidités / placements sur le marché monétaire	6'327'557.57	9.3%			
Compte de chèque postal et E-Deposito	908'913.02	1.3%			
Liquidités en CHF	1'874'299.04	2.7%			
Liquidités en MET	56'092.24	0.1%			
Marchés monétaires en CHF	3'310'967.58	4.8%			
Marchés monétaires en MET	171'890.41	0.3%			
Intérêts courus sur marchés monétaires en CHF	5'271.41	0.0%			
Intérêts courus sur marchés monétaires MET	123.87	0.0%			
Opération à terme	0.00	0.0%			
Obligations et assimilés	30'901'685.58	45.2%			
Obligations en CHF	25'055'903.37	36.7%			
Obligations suisses	18'724'131.82	27.4%	45.00%	20%-70%	
Obligations étrangères CHF	6'082'566.28	8.9%			
Intérêts courus sur obligations suisses	194'441.67	0.3%			
Intérêts courus sur obligations étrangères CHF	54'763.60	0.1%			
Obligations en MET	5'845'782.21	8.6%			
Obligations étrangères MET	5'763'378.94	8.4%	15.00%	5%-30%	
Intérêts courus sur obligations étrangères MET	82'403.27	0.1%			
Actions et assimilés	22'743'678.67	33.3%		0%-40%	50.0%
Actions en CHF	22'743'678.67	33.3%			
Actions suisses	12'347'744.44	18.1%	15.00%	5%-25%	
Actions étrangères CHF	10'395'934.23	15.2%	15.00%	5%-25%	
Immobilier Suisse	6'544'339.76	9.6%	10.00%	5%-15%	30.0%
Autres créances	1'771'640.66	2.6%			
Impôt anticipé à récupérer	128'346.88	0.2%			
Fonds de garantie	12'728.45	0.0%			
Cotisations à recevoir des employeurs	1'615'350.13	2.4%			
Compte courant Comoedia	15'215.20	0.0%			
Comptes de régularisation actif	28'885.20	0.0%			
Fortune globale (total du bilan)	68'317'787.44	100.0%			
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	6'073'888.73	8.9%		0%-30%	30.0%

La performance réalisée par Pictet Asset Management SA sur son portefeuille durant l'exercice 2013 s'élève à 3.90%. Pensofinance SA a dégagé une performance durant l'année 2013 de 8.14%. La performance globale sur les deux portefeuilles se monte à 6.01%.

Limite par débiteur (article 54 OPP2)

Les limites par débiteurs ont été vérifiées et aucune position ne dépasse la limite par débiteur.

VI.4. Explications du résultat net des placements

	2013	2012
Résultat sur liquidités	-769.75	-8'631.19
Intérêts sur liquidités	939.60	1'951.65
Bénéfices de change sur liquidités	130.91	572.89
Plus-values de change sur liquidités	0.00	0.00
Pertes de change sur liquidités	-1'840.26	-11'155.73
Moins-values de change sur liquidités	0.00	0.00
Résultat sur opérations à terme	0.00	-3'230.00
Bénéfices de change sur opérations à terme	0.00	0.00
Plus-values de change sur opérations à terme	0.00	0.00
Pertes de change sur opérations à terme	0.00	-3'230.00
Moins-values de change sur opérations à terme	0.00	0.00
Résultat sur marchés monétaires CHF	249.74	3'731.15
Intérêts sur marchés monétaires CHF	25'739.15	26'516.71
Bénéfices sur marchés monétaires CHF	0.00	0.00
Plus-values sur marchés monétaires CHF	0.00	0.00
Frais sur placements collectifs marchés monétaires CHF	2'100.00	3'243.00
Pertes sur marchés monétaires CHF	-7'233.64	-16'310.22
Moins-values sur marchés monétaires CHF	-20'355.77	-9'718.34
Résultat sur marchés monétaires MET	-572.59	-228.64
Intérêts sur marchés monétaires MET	385.08	331.27
Bénéfices sur marchés monétaires MET	0.00	6.81
Bénéfices de change sur marchés monétaires MET	0.00	157.00
Plus-values sur marchés monétaires MET	0.00	0.00
Plus-values de change sur marchés monétaires MET	218.52	9.38
Frais sur placements collectifs marchés monétaires MET	162.00	0.00
Pertes sur marchés monétaires MET	0.00	-94.89
Pertes de change sur marchés monétaires MET	0.00	-432.04
Moins-values sur marchés monétaires MET	-319.42	-34.96
Moins-values de change sur marchés monétaires MET	-1'018.77	-171.21

	2013	2012
Résultat sur obligations suisses	-43'803.76	781'359.44
Revenus directs sur obligations suisses	424'620.40	288'893.98
Bénéfices sur ventes d'obligations suisses	0.00	95'507.16
Plus-values sur obligations suisses	31'140.00	413'626.90
Frais sur placements collectifs obligations suisses	20'093.00	31'517.00
Pertes sur ventes d'obligations suisses	-19'709.05	-24'100.60
Moins-values sur obligations suisses	-499'948.11	-24'085.00
Résultat sur obligations étrangères CHF	154'760.85	338'474.89
Revenus directs sur obligations étrangères CHF	143'389.48	106'489.32
Bénéfices sur ventes d'obligations étrangères CHF	0.00	0.00
Plus-values sur obligations étrangères CHF	61'357.37	245'257.38
Frais sur placements collectifs obligations étrangères CHF	4'904.00	0.00
Pertes sur ventes d'obligations étrangères CHF	-6'705.00	-510.00
Moins-values sur obligations étrangères CHF	-48'185.00	-12'761.81
Résultat sur obligations étrangères MET	-261'996.05	228'459.85
Revenus directs sur obligations étrangères MET	134'373.68	130'839.51
Bénéfices sur ventes d'obligations étrangères MET	0.00	857.73
Bénéfices de change sur ventes d'obligations étrangères MET	6'596.69	0.00
Plus-values sur obligations étrangères MET	7'920.12	194'831.10
Plus-values de change sur obligations étrangères MET	35'490.70	0.00
Frais sur placements collectifs obligations étrangères MET	13'976.00	0.00
Pertes sur ventes d'obligations étrangères MET	-5'460.15	-4'805.25
Pertes de change sur ventes d'obligations étrangères MET	0.00	0.00
Moins-values sur obligations étrangères MET	-410'024.73	-93'263.24
Moins-values de change sur obligations étrangères MET	-44'868.36	0.00
Résultat sur actions suisses	2'632'696.24	1'226'143.38
Dividendes sur actions suisses	309'297.25	193'543.10
Bénéfices sur ventes d'actions suisses	130'182.80	136'565.00
Plus-values sur actions suisses	2'188'234.59	883'285.27
Frais sur placements collectifs actions suisses	8'087.00	72'289.00
Pertes sur ventes d'actions suisses	0.00	-31'712.84
Moins-values sur actions suisses	-3'105.40	-27'826.15

	2013	2012
Résultat sur actions étrangères	1'365'450.71	757'423.90
Dividendes sur actions étrangères	128'122.67	80'518.79
Bénéfices sur ventes d'actions étrangères	9'393.68	220'461.04
Bénéfices de change sur ventes d'actions étrangères	7'291.78	22'907.12
Plus-values sur actions étrangères	1'315'427.57	674'019.19
Plus-values de change sur actions étrangères	18'436.22	0.00
Frais sur placements collectifs actions étrangères	85'129.00	0.00
Pertes sur ventes d'actions étrangères	-35'802.71	-183'790.75
Pertes de change sur ventes d'actions étrangères	-804.57	-19'695.43
Moins-values sur actions étrangères	-67'814.23	0.00
Moins-values de change sur actions étrangères	-93'928.70	-36'996.06
Résultat sur fonds immobiliers suisses	36'005.27	377'193.53
Revenus directs sur fonds immobiliers suisses	165'955.83	140'160.78
Bénéfices sur ventes de fonds immobiliers suisses	2'301.98	13.79
Plus-values sur fonds immobiliers suisses	78'103.63	209'560.96
Frais sur placements collectifs fonds immobiliers suisses	49'354.00	27'458.00
Pertes sur ventes de fonds immobiliers suisses	0.00	0.00
Moins-values sur fonds immobiliers suisses	-259'710.17	0.00
Autres revenus	4'034.86	0.00
Résultat brut des placements	3'886'055.52	3'700'696.31
Frais d'administration et de gestion de la fortune	-370'070.02	-285'653.62
Intérêts débiteurs	0.00	-197.16
Intérêts moratoires sur prestations	-101.80	-567.15
Résultat net des placements	3'515'883.70	3'414'278.38

Bien que le règlement de placement de la Fondation autorise l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour autant que les dispositions y relatives de l'art. 56a de l'OPP2 soient respectées, la Fondation n'a pas eu recours à ce type de placement ni en 2012, ni en 2013. L'utilisation de « securities lending » n'est, par contre, pas autorisée selon l'annexe 1 du règlement de placement de la Fondation.

VI.5. Explications des frais de gestion de la fortune

Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pictet Asset Management SA

	2013	2012
Honoraires d'administration et de gestion - Pictet	-102'847.49	-81'660.18
Frais sur placements collectifs - Pictet	-82'059.00	-52'399.00
Timbre fédéral - Pictet	-1'152.22	0.00
Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pictet	-186'058.71	-134'059.18

Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pensofinance SA

	2013	2012
Honoraires d'administration et de gestion - Pensofinance	-33'970.80	-28'451.70
Droits de garde - Pensofinance	-35'940.37	-30'836.79
Frais sur placements collectifs - Pensofinance	-101'746.00	-82'108.00
Courtages - Pensofinance	-2'099.27	0.00
Taxes de bourse - Pensofinance	-76.44	0.00
Timbre fédéral - Pensofinance	-485.83	0.00
Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pensofinance	-174'318.71	-141'396.49

Indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation

	2013	2012
Frais sur placements collectifs - Pictet	-82'059.00	-52'399.00
Frais sur placements collectifs - Pensofinance	-101'746.00	-82'108.00
Total des frais sur placements collectifs	-183'805.00	-134'507.00

Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)

	31.12.2013	31.12.2012
Placements transparents en matière de frais	66'180'257.76	57'419'265.04
Placements non transparents en matière de frais	0.00	251'194.00
Total des placements	66'180'257.76	57'670'459.04
Taux de transparence en matière de frais	100.00%	99.56%

Le TER (Total Expense Ratio) a donc pu être déterminé pour l'ensemble des placements collectifs au 31 décembre 2013.

Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais

	31.12.2013	31.12.2012
Frais d'administration et de gestion de la fortune	370'070.02	285'653.62
Placements transparents en matière de frais	66'180'257.76	57'419'265.04
Taux de frais d'administration et de gestion de la fortune	0.56%	0.50%

L'étude sur le niveau effectif des frais de gestion de la fortune dans le 2^{ème} pilier (mandatée par l'OFAS et réalisée par c-alm AG début 2011 sur les années 2005 à 2009) montrait que les frais de gestion de la fortune pouvaient aller de 0.15% à 1.86% selon les caisses de pension. Une extrapolation à l'ensemble des institutions de prévoyance donnait une moyenne de 0.56%. Le taux de frais d'administration et de gestion de la fortune de la Fondation se situe donc dans la moyenne.

VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1. Cotisations à recevoir des employeurs

	31.12.2013	31.12.2012
Comptes courants des employeurs	1'682'256.25	1'691'304.15
Cotisations reçues d'avance des employeurs	13'093.88	29'288.86
Ajustement sur cotisations à recevoir des employeurs	-80'000.00	-100'000.00
Cotisations à recevoir des employeurs	1'615'350.13	1'620'593.01

Les cotisations à recevoir des employeurs sont essentiellement constituées des cotisations du 4^{ème} trimestre non réglées au 31 décembre. Le versement de ces montants s'effectue durant les premières semaines de l'année suivante. Le solde des cotisations à recevoir des employeurs au 31 décembre 2013 en tenant compte des paiements reçus jusqu'au 31 mars 2014 s'élève à 85'954.65.

VII.2. Actifs transitoires

	31.12.2013	31.12.2012
Rentes payées d'avance	28'355.40	22'432.95
Cotisations définitives FER CIAM	0.00	108.65
Assurance RC du 01.01.2014 / 01.01.2013 au 31.05.2014	529.80	1'801.35
Actifs transitoires	28'885.20	24'342.95

VII.3. Prestations en suspens

	31.12.2013	31.12.2012
Prestations de sortie en suspens	64'837.30	10'934.30
Prestations de vieillesse en suspens	2'595.50	18'433.35
Prestations de décès en suspens	55'330.50	42'473.35
Prestations en suspens	122'763.30	71'841.00

VII.4. Passifs transitoires

	31.12.2013	31.12.2012
Cotisations à rembourser	1'448.75	10'575.50
Impôts à la source à payer	6.40	0.00
Prime d'assurance PKRück	0.00	16'730.00
Commissions de gestion Pensofinance	8'946.70	7'599.70
Frais d'établissement de la comptabilité titres	6'290.00	9'200.00
Frais d'établissement du rapport de transparence des frais	3'240.00	0.00
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	19'372.00	31'655.90
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Gestion	215'505.30	188'676.60
Frais de reprise	0.00	32'400.00
Frais de logiciel de gestion	0.00	48'600.00
Frais de location de la salle - Formation CF	285.00	0.00
Frais de téléphone	29.70	29.70
Jetons de présence	0.00	5'972.25
Cotisations FER CIAM	572.70	1'086.75
Frais de repas	482.10	680.00
Honoraires d'organe de révision	12'420.00	12'420.00
Honoraires d'expert agréé LPP	1'620.00	16'200.00
Emoluments des autorités de surveillance	500.00	4'400.00
Participations diverses	0.00	1'350.00
Passifs transitoires	270'718.65	387'576.40

VII.5. Produits extraordinaires

	2013	2012
Produits d'intérêts dormants AXA-Winterthur de l'exercice	0.00	3'061.85
Correction de cotisations des employeurs de l'exercice	0.45	0.10
Produits extraordinaires	0.45	3'061.95

VII.6. Produits d'exercices antérieurs

	2013	2012
Produits d'intérêts dormants AXA-Winterthur d'ex. ant.	0.00	75'646.75
Correction capitaux vieillesse d'exercices antérieurs	0.00	1'664.35
Correction de cotisations des employeurs d'ex. ant.	0.00	0.32
Correction de cotisations LPP d'exercices antérieurs	0.30	99.55
Correction d'honoraires GiTeC Prévoyance SA - Gestion	1.70	0.00
Correction de primes d'assurance d'exercices antérieurs	0.00	16'723.00
Correction de décompte au Fonds de garantie d'ex. ant.	0.00	0.05
Correction d'impôts à la source d'exercices antérieurs	0.00	39.66
Correction d'impôts anticipés d'exercices antérieurs	0.03	0.02
Produits d'exercices antérieurs	2.03	94'173.70

VII.7. Charges extraordinaires

	2013	2012
Correction de cotisations des employeurs de l'exercice	0.65	0.45
Correction capitaux vieillesse de l'exercice	45.00	0.00
Correction prestations de libre passage reçues de l'ex.	0.11	0.00
Frais extraordinaires	0.00	200.00
Charges extraordinaires	45.76	200.45

VII.8. Charges d'exercices antérieurs

	2013	2012
Correction de cotisations des employeurs d'ex. ant.	0.00	27'914.25
Correction d'honoraires de l'organe de révision d'ex. ant.	0.00	920.00
Correction d'impôts anticipés d'exercices antérieurs	0.00	0.04
Charges d'exercices antérieurs	0.00	28'834.29

VII.9. Honoraires et frais de l'administration générale

	2013	2012
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Gestion	426'171.20	412'038.90
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	89'053.60	104'558.10
Frais de logiciel de gestion	48'600.00	48'600.00
Frais informatiques	347.00	1'999.10
Frais d'administration divers	3'102.67	4'110.25
Frais de litige Hpr	0.00	4'260.60
Frais de reprise	0.00	32'400.00
Assurance RC	1'271.55	741.75
Honoraires et frais de l'administration générale	568'546.02	608'708.70

VII.10. Frais de séances CF et Bureau

	2013	2012
Frais de séances	24'244.15	22'328.45
Charges sociales	6'694.95	5'738.95
Frais de repas	3'056.00	4'362.50
Frais de séances CF et Bureau	33'995.10	32'429.90

VII.11. Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP

	2013	2012
Honoraires d'organe de révision	12'420.00	12'420.00
Honoraires d'expert agréé LPP	3'240.00	17'496.00
Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP	15'660.00	29'916.00

VII.12. Emoluments des autorités de surveillance

	2013	2012
Emoluments autorité de surveillance	7'300.00	10'200.00
Emoluments haute surveillance	2'780.80	2'328.80
Emoluments des autorités de surveillance	10'080.80	12'528.80

VII.13. Participations diverses

	2013	2012
Participations ACTARES	120.00	120.00
Participations ETHOS	2'700.00	1'350.00
Participations diverses	2'820.00	1'470.00

VIII. Demandes de l'autorité de surveillance

La Fondation a répondu à toutes les demandes de l'autorité de surveillance. A ce jour, il n'y a plus de demandes en suspens de la part de l'autorité de surveillance.

IX. Autres informations relatives à la situation financière

Dans sa séance du 16 décembre 2013, le Conseil de fondation a décidé à l'unanimité de baisser le taux technique de 3.5% à 3.0% au 31 décembre 2014 afin de ne pas dépasser le taux technique de référence défini par la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions (CSEP).

A cet effet, une étude sera établie par le gestionnaire pour déterminer la meilleure manière d'abaisser le taux de conversion qu'implique l'abaissement du taux technique.

X. Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.